

## PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Nice, le 1 7 MAJ 2022

LE PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

ET

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

CABINET DU PREFET

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES CS 90099 06273 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

SERVICE DE LA GESTION DES CARRIERES AFFAIRE SUIVIE PAR :

SARAH MARTIN

#### ARRÊTE SDIS N° 223851

# PORTANT CONFIRMATION DANS LES FONCTIONS D'INFIRMIER CHEF

VU le code général des collectivités territoriales.

VU le code de justice administrative,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2016-1176 du 30 août 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 modifiant diverses dispositions relatives aux sapeurspompiers professionnels,

VU l'arrêté SDIS n° 09-2180 du 25 mai 2009 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant flomination de monsieur Michaël BOUÉ dans les fonctions d'infirmier en chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019,

VU la délibération n° 21-12 du 20 mai 2021 du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes relative à l'actualisation de l'arrêté portant organisation du SDIS des Alpes-Maritimes et de son corps départemental,

CONSIDERANT que dans tous les services d'incendie et de secours, les services de santé et de secours médicaux sont remplacés par des sous-directions santé, par le décret n° 2022-557 du 14 avril 2022 susvisé,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

### ARRETENT

#### ARTICLE PREMIER:

Monsieur Michaël BOUÉ (matricule: 9196), né le 21 mars 1975 à Mont-de-Marsan (40), cadre supérieur de santé de sapeurs-pompiers professionnels, occupe les fonctions d'infirmier chef à la sous-direction santé, au sein du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 17 avril 2022.

#### ARTICLE 2:

Madame le payeur départemental et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et notifié à l'intéressé.

## ARTICLE 3:

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des Fleurs - CS 61039 - 06050 Nice cedex 1, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes Le préfet des Alpes-Maritimes

Benoft HUBER

Le sous-préset,

Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes